

# LE JUGEMENT DE BASE CONCERNANT LES ARMÉES QUI SOUTIENNENT LES GOUVERNEMENTS MÉCRÉANTS

At-Tibyân Publications

*Traduction le Jardin des Croyantes*

## INTRODUCTION

BismiLLahi Ar Rahman Ar Rahim...

Toutes les louanges sont à Allâh, que Sa bénédiction et Sa paix soit sur notre noble Prophète Mouhamad -a3layhi salat wa salam- sur sa famille et ses compagnons jusqu'au jour Dernier.

Poursuivons,

Récemment, certaines paroles ont été rapportées par les médias, qui sont attribuées à Muhammad Al-Mullâ `Umar -puisse Allah le préserver et lui accorder la victoire- ordonnant aux Tâlibâns du Pakistan de cesser leurs attaques contre les militaires pakistanais.

De nombreux blogs Islamiques, et forums ont réagit face à ces propos ajoutant que les musulmans ne devraient pas attaquer d'autres Musulmans et que ce conflit entre les Tâlibâns et l'armée (les militaires) pakistanaise a entraîné de mauvaises opinions et causé de nombreux dommages aux Mujâhidîn.

Indépendamment de savoir si ces ordres sont authentiques,(1) la question de la lutte contre cette armée (ce qu'il convient d'expliquer clairement car ce type de scénario n'est pas sans précédent dans l'histoire) et les règles Shar3î concernant ces sujets sont claires et précises.

Et en raison de certaines réactions de nos frères -de ces prétendus ordres allégués- et leur réjouissance d'un cessez-le-feu se basant sur le fait que les militaires pakistanais bénéficient des droits de l'Islâm et doivent donc être traités en tant que musulmans- nous espérons présenter (ci-après) quelques éclaircissements sur cette question.

## Points préliminaires bénéfiques.

Pour commencer, nous mettrons en avant certains points sur le sujet afin qu'il soit compris.

### 1 Le Gouvernement lui-même.

Le gouvernement pakistanais est un gouvernement non-islamique qui a renoncé à la Shari3a en la remplaçant par une démocratie -d'un côté- et une dictature militaire -de l'autre-. Il a prêté allégeance avec les mécréants contre les Musulmans aussi bien en Afghanistan, qu'au Pakistan. (2) Les deux sont des annulatifs clairs de l'Islam ce qui est bien connu. Allah -Ta3ala- a exposé cela dans Son Noble Coran:

{Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a révélé les voilà les mécréants.} (3)

Et Il dit aussi :

{N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi? Ils veulent prendre pour juge le Taghut(4), alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement.} (5)

Et concernant la question d'alliance avec les ennemis de l'Islâm contre les Musulmans, Allâh -Ta 3ala- a dit :

{Ô vous qui croyez ! Ne prenez pas les juifs et les chrétiens pour alliés. Ils sont alliés les uns des autres. Quiconque parmi vous les prend pour alliés sera des leurs. Allâh ne guide certes pas les traîtres (gens injustes).} (6)

Et il dit aussi :

{Et si vous n'agissez pas ainsi -En rompant les liens avec les infidèles- La terre connaîtra de graves désordres et des troubles profonds.} (7)

Et les preuves que ces deux actions sont des actes de mécréance majeurs sont plus grandes encore que celles mentionnées et ce n'est pas ici l'endroit [approprié pour les nommer].(8)

### 2 Les Partisans et Défendeurs d'un tel Gouvernement

Une fois qu'il est clair que le gouvernement lui-même est un Tâghût -sans entrer dans les questions des personnes individuelles au sein du gouvernement-(9) la question est de savoir, quel est le verdict concernant les groupes et les institutions qui luttent pour le défendre ?

Il faut bien comprendre que les militaires de tous les pays sont les fervents et principaux défenseurs de ce gouvernement et c'est ce qui le maintient au pouvoir. Ils soutiennent et préservent son état et exécutent son autorité en ce qui concerne la défense étrangère

(extérieur) et même intérieur.

**{Et ne vous penchez pas vers les injustes: sinon le Feu vous atteindrait. Vous n'avez pas d'alliés en dehors d'Allah. Et vous ne serez pas secourus.}** (10)

Donc, Allah -Ta3ala- a inclut Sa menace de punition -c'est-à-dire le Feu- envers les scélérats, et ceux qui les soutiennent et les aident.

Et Shaykh Al-Islâm, Ibn Taymiyyah -RahimahouLLah- a dit : *(de même que la tradition Prophétique) : ' que lorsque le Jour de la Résurrection arrivera, on y demandera : "où sont les oppresseurs et leurs partisans ? " "Et le narrateur a ajouté : "Ou il a dit- : ' et ceux qui les aiment ?" Alors ils seront joints ensemble dans des cercueils de feu, ils y seront ensuite jetés dans le Feu. -Puisse Allah nous en préserver-*

Et plus d'un Salaf a indiqué que : *"les défenseurs des oppresseurs sont ceux qui les aident, ne serait-ce que pour leurs remplir un encier ou bien leurs tailler un crayon."*

De même, que : celui qui lave leurs vêtements les aident. Et ceux qui les aident font partis de leurs proches, c'est ce qui a été mentionné dans le verset (ci-dessus). Parce que celui qui contribue à la justice et la piété d'un peuple fait partie d'eux, tandis que celui qui aide dans le péché et la transgression d'un peuple en fait partie également.

**{Quiconque intercède d'une bonne intercession, en aura une part; et quiconque intercède d'une mauvaise intercession portera une part de responsabilité. Et Allah est Puissant sur toute chose.}** (11)

*"Et le Shâfi ' (l'intercesseur) est celui qui en aide un autre. Donc, avec lui, il devient un Shafi ' (une paire, qui n'est donc plus cavalier seul) après avoir été un Witr (nombre impair, c'est à dire seul) Et en raison de cela, on a expliqué que l'intercession pouvait être une bonne cause comme l'aide des Partisans dans le Jihâd fissabiliLLah et pouvait être une mauvaise cause comme l'aide au mécréant dans le combat avec ses partisans, comme Ibn Jarîr et Abû Sulaymân l'ont mentionnés."*(12)

Et Allah a dit à propos de Pharaon (Fir3awn) :

**{...ainsi qu'avec Pharaon, l'homme aux épis ?}** (13)

Dans le Tafsir de ce verset Ibn Jarîr at-Tabarî -RahimahouLLah- a dit: *"Il demande: 'N'avez-vous pas vu ce que votre Seigneur a aussi fait de Pharaon, l'homme aux épis?'" Les gens de l'interprétation ont divergé sur le sens de Sa parole: 'l'homme aux épis,' et pourquoi il a été qualifié ainsi. Certains d'entre eux ont dit: 'Le sens de cette phrase est celui qui avait des soldats qui lui renforçait sont statut, et ils ont dit, les épis ici se réfèrent aux soldats (de Pharaon).'"*(14)

Il est donc clair que le fait de les aider à rester au pouvoir, par le biais de leur protection -et même des choses qui paraissent beaucoup plus anodines- sont en réalité de grands crimes en eux-mêmes.

Lutter contre le Groupe armée qui prend les décisions du gouvernement.

Après que ces premiers points aient été clarifiés, le point suivant concerne le fait que le groupe -ou les fidèles- prennent les mêmes décisions que le chef qu'ils suivent, même si ils peuvent en réalité diverger. Et la Shari3a est certes remplie de textes qui font allusion au fait qu'il faille prendre les décisions générales de leurs dirigeants.

Comme Allâh a dit dans Son Noble Coran :

**{Le jour où nous appellerons chaque groupement d'homme par leur chef, ceux à qui on remettra leur livre dans la main droite liront leur livre -avec plaisir- et ne subiront pas la moindre injustice.} (15)**

Quelques exemples pour illustrer ce point:

### **1. Les alliés et les soldats de Fir'awn (Pharaon) :**

En décrivant les alliés, les partisans et les soldats de Fir3awn (Pharaon), nous voyons qu'Allâh - Ta3ala- n'a fait aucune distinction entre eux, comme Il l'a dit :

**{Car Pharaon, Hâmân et leurs armées étaient fautifs.} (16)**

Et Il a dit aussi :

**{En les rendant maîtres sur terre, et faire subir à Pharaon, à Hâmân et à leurs soldats ce qu'ils avaient tant redouté.} (17)**

Et Il dit encore :

**{Nous le saisîmes, lui et ses troupes, et les précipitâmes tous dans la mer. Considère donc comment finissent les pervers ! Nous avons fait d'eux des prédicateurs qui appellent les hommes à l'Enfer, et qui, le Jour de la Résurrection, ne bénéficieront d'aucun secours.} (18)**

Par conséquent Allah -Ta3ala- les a égalisés dans le péché : (étant pécheurs), ainsi que dans Sa menace de punition : (ce qu'ils ont redouté) de même dans Son châtement de ce bas-monde - Dounya- (Il les précipita ensemble dans la mer) et dans Son châtement de l'au-delà : (et Jour de la Résurrection, ils ne seront point secourus.) Et pour finir, Il les a décrits comme étant... des dirigeants appelant au feu !!

### **2. Les soldats de Quraysh le Jour de Badr :**

Le jour de Badr, lorsque l'armée Musulmane fut victorieuse contre l'armée de Quraysh, nous voyons que la Sunnah du Messenger d'Allâh -a3layhi salat wa salam- était de traiter tous les prisonniers conformément aux principes de l'armée elle-même, malgré le fait que des musulmans aient été présent au sein de leurs rangs, ayant été contraints de se joindre à eux.

Le principe établi envers les prisonniers était qu'ils (ou leurs familles dans Makkah) devaient payer la rançon pour les prisonniers afin qu'ils soient libérés. Et cette décision a même été tenue envers les prisonniers Musulmans qui ont été capturés ce jour.

Et cet exemple est particulièrement surprenant puisque c'est le cas de l'oncle paternel du Prophète -a3layhi salat wa salam- Al Abbas qui était un Musulman à l'époque.

Anas -RadyaAllahou 3anhou- a relaté que quelques hommes des Ansâr ont demandé la permission du Messenger d'Allâh -a3layhi salat wa salam- en disant *"Donne-nous la permission de payer la rançon de Abass afin que nous puissions libérer le fils de notre sœur (19) en payant sa rançon."* Il a dit : *"par Allâh, vous ne laisserez aucun dirham pour cela."*(20)

Ibn Hajar a dit 'que des hommes des Ansâr '-autrement dit- ceux qui étaient témoins de Badr puisque Al-'Abbâs a été fait prisonnier à Badr. Et les polythéistes l'ont emmené avec eux comme Ibn Is'hâq a relaté du Hadîth d'Ibn ' Abbâs : ' que le Prophète -a3layhi salat wa salam- a dit à ses Compagnons le Jour de Badr : *« je sais que les hommes des Banî Hâshim ont été contraint par la force donc si quelqu'un trouve l'un d'entre eux, il ne doit pas le tuer. »*

Jusqu'à ce qu'Ibn Hajar dise :

*"Et Ibn Is'hâq a relaté du Hadîth d'Ibn ' Abbâs, que le Prophète -a3layhi salat wa salam- a dit : ' O ' Abbâs, paie ta rançon et la rançon des fils de tes deux frères, ' Aqîl ibn Abî Tâlib et Nawfal ibn Al-Hârith et votre allié ' Utbah ibn ' Amr, comme tu es un homme riche."*

Il a dit : *« je suis Musulman, mais le peuple m'a contraint ! ' Il -a3layhi salat wa salam- a dit : ' Allâh sait mieux ce que tu dis. Si ce que tu dis est vrai, alors Allâh t'en récompensera, mais ce qui ressort de ta condition est que tu étais contre nous. »*(21)

L'origine du premier Hadîth a été relatée par Ahmad de ' Alî Ibn Abî Tâlib -RadyaAllahou anhou- (22) et le deuxième a été relaté par Ahmad d'Ibn Is'hâq.(23)

Shaykh Al-Islâm, Ibn Taymiyyah -RahimahouLlah- a utilisé le Hadîth d'Ibn ' Abbâs comme étant la preuve pour appliquer les règles du Takfir sur ceux qui sortent au combat aux côtés des mécréants, même s'il est un croyant qui a effectivement été contraint, comme il a dit :

*« Et ils peuvent se battre (contre nous), tandis que dans leurs rangs il est un croyant qui dissimule sa foi. Et il peut être présent dans les combats à leurs côtés, alors qu'il n'a pas été en mesure d'émigrer et devient alors contraint à la lutte. Si c'est ainsi, il sera jugé le Jour de Résurrection selon son intention. »*

Comme il est dit dans le Sahîh le Prophète -a3layhi salat wa salam- a déclaré : *« Une armée attaquera cette Maison (la Ka'bah), mais à son arrivée les premiers et derniers y seront engloutis... »* On a donc demandé : *« Ô Messenger d'Allâh, quand est-il de ceux qui auront été contraints (comme les marchands et ceux qui ne faisaient pas partie d'eux) ? »* Il a dit : *« les premiers et les derniers seront engloutis mais on les ressuscitera chacun selon son intention. »*(24)

Et s'il est tué et jugé avec ce sur quoi on juge les mécréants, alors Allâh le ressuscitera selon son intention. Tout comme les hypocrites, que nous jugeons sur ce qui ressort de la règle en Islâm (C'est à dire qu'ils sont des Musulmans) cependant ils seront ressuscités (le Jour de Résurrection) selon leurs VRAIES intentions.

Le Jour de la Résurrection, est basé sur ce qui se trouve dans le cœur - et pas seulement sur ce qui est perçu de l'extérieur. Et en raison de cela, il a été relaté que Al-'Abbâs a dit : « Ô Messager d'Allâh, j'ai été contraint. » Il a dit : « Ton apparence extérieure, était contre nous. Quant à ton for intérieur (cœur) il appartient à Allâh. » (25)

Et de même lorsque Ibn Taymiyyah -RadyyAllahou anhou- a examiné les décisions du Groupe de Résistance (At-Tâ'ifah Al-Mumtan'iah qui sont une faction minoritaire qui résiste à la validité de l'État d'Islamique) et a décrit ce groupe comme étant collectif prenant les décisions de ses dirigeants comme il a dit :

*« Et si une partie du groupe soutient l'autre, au point où ils résistent (militairement), alors ils sont associés en ce qui concerne les récompenses et les punitions, exactement comme sont les Mujâhidîn, parce que le Prophète -a3layhi salat wa salam- a dit que "le sang des Croyants est égal -les uns envers les autres- et la moindre des choses est de s'efforcer à les protéger" Et ils sont un seul corps contre d'autre (qu'eux). »*

Et ce que leurs sections ont acquit va également à ceux qui se trouvaient avec eux. (26)

La signification de cela, est que si une section de l'armée Musulmane sort et va à l'acquisition de certains biens (dans les butins de guerre), l'armée toute entière et leurs partisans ont droit à une part, car c'est avec son soutien et sa force, que cela fut possible.

*"Donc ceux qui aident et assistent le groupe de résistance (at Tâ'ifah Al-Mumtan'iah) et ses partisans font partie d'eux quant à ce qui est pour et contre lui."*

Jusqu'à ce qu'il dise : "parce que le seul groupe qui résiste dans son ensemble, est semblable à un seul corps." (27)

### **3.Fatwa (#9,247) d' Al-Lajnah ad-Dâ'imah lil-Buhûth al-'Ilmiyyah wal-Iftâ' en Arabie Saoudite :**

Question : « quelle est le jugement général sur la population des Rawâfidh Al-Imâmiyyah Al-Ithnâ ' Ashariyyah ? Et y a-t-il une différence entre les savants de n'importe quel groupe parmi les groupes qui sont sortis de l'Islâm et entre ses disciples en ce qui concerne leur statut -en tant que mécréants et transgresseurs- (Fâssiq) ? »

Réponse : « Toutes les louanges sont à Allâh, que Sa bénédiction et Sa paix soient sur notre noble prophète Mouhamad -a3layhi salat wa salam- sur sa famille ainsi que ses compagnons.

*Celui qui se joint au groupe d'un Imâm parmi les Imâms mécréants et égarés et qui soutient leurs maîtres et leurs supérieurs -hiérarchiques- dans la transgression et la tyrannie, alors il est jugé selon leurs actes de mécréance et de transgression. Allâh -Ta 3ala- a dit :*

{Les gens te demande à propos de l'Heure.

Et ils diront: "Seigneur! En vérité, nous avons obéi à nos chefs et nos maîtres, et ils nous induit en erreur et éloigné du droit chemin. Seigneur ! Double-leur le châtime<sup>n</sup>t et maudis-les d'une grande malédiction !}

*Et lire les versets 165, 166, 167 de la Sourate al Baqarah, les versets 37, 38, 39 de la sourate al-A'raf et la sourate al Qassas et les versets 31, 32, 33 de la sourate Saba' du verset 20 jusqu'au verset 36 de la Sourate As Saffat et du verset 47 jusqu'au verset 50 de la Sourate Ghafir et Et d'autre encore que l'on trouve dans Le Livre et la Sunnah.*

*Parce que le Prophète -a3layhi salat wa salam- avait combattu les têtes des polythéistes et leurs adeptes de même que les Sahâbah et ils n'ont fait aucune distinction entre les maîtres et leurs disciples.*

*Et C'est Allah qui octroie le succès que Sa bénédiction et Sa paix soient sur notre noble prophète Mouhamad -a3layhi salat wa salam- sur sa famille et ses compagnons.*

*Al-Lajnah ad-Dâ'imah lil-Buhûth al-'Ilmiyyah wal-Iftâ'*

Signé par :

- Abd Allâh ibn Qa'ûd,
- Abd Allâh ibn Ghudyân,
- Abd ar-Razzâq 'Afîfî,
- Et Cheikh 'Abd al-'Azîz ibn Bâz(28)

## Résumé

En conclusion, la question de l'armée pakistanaise n'est pas différente en termes de jugement collectif par les Mujâhidîn -ou d'autres musulmans qu'eux-. Ils doivent être traités selon les mêmes normes et de la même façon que leur gouvernement mécréant, qu'ils protègent, défendent et soutiennent.

Il n'y a rien pour les différencier des chefs d'Etat et même si collectivement il est imaginable que certains de leurs membres peuvent être excusés, en raison d'un certain type de contrainte, d'une interprétation erronée ou de l'ignorance, cela ne change en rien la manière avec laquelle ils ont répondu à l'exécution du mandat gouvernemental.

En considérant qu'il y ait une différence d'opinion sur quel type de mécréance se trouvent les armées, nous avons en tant que groupe de savants prit l'avis qu'être dans un groupe de force armée provoque automatiquement une mécréance spécifique... nous avons laissé de côté cette question. Nous prenons l'avis le plus indulgent des deux qui est que les individus peuvent avoir un jugement selon l'armée. Nous ne disons pas également que toutes les armées sont les mêmes dans leurs attaques envers l'Islam, ou qu'elles doivent être attaquées de la même manière. Le point ici est de montrer que la règle de base et qu'ils suivent le même jugement que leur dirigeant et ce qu'ils défendent. Pour ceux qui désirent plus d'informations et détails à ce propos, ils pourront se référer aux sources ci-après:

**Majmû' al-Fatâwâ, Vol. 28/277-301, publication Dâr al-Wafâ ; al-Mansûrah, 3ème Edition, 1426 H.**

**"Al-Jâmi' Fî Talab al-'Ilm ash-Sharîf", par Shaykh 'Abd al-Qâdir ibn 'Abd al-'Azîz, Vol. 2/656-665.**

**Natharât fil-Ijmâ' al-Qat'î" par Shaykh Hasan Muhammad Qâ'id "Abû Yahyâ al-Lîbî".**

**"Ar-Risâlah ath-Thalâthîniyyah" par Shaykh Abû Muhammad al-Maqdisî pages 306-314.**

**"Jihâd at-Tawâghît Sunnah Rabbâniyyah Lâ Tatabaddal" par le Conseil Shar'î de la Jamâ'at al-Jihâd en Egypte**

**"Al-Bâhith 'An Hukm Qatl Afrâd wa Dhubbât al-Mabâhith" par Shaykh Abû Jandal Fâris Âl Shuwayl az-Zahrânî**

**Nathr al-Lu'lu' wal-Yâqût li-Bayân Hukm ash-Shara' Fî A'wân wa Ansâr at-Tâghût par Shaykh 'Abd ar-Rahmân ibn 'Abd al-Hamîd al-Amîn**

**"Al-Îdhâh wat-Tabyîn Fî Anna al-Hukkâm at-Tawâghît wa Juyûshaham Kuffâr 'Alat-Ta'yîn" par Shaykh 'Abd al-Hakîm Hassân**

**"Hidâyat as-Sârî Fî Hukm Istihdâf at-Tawâri par Shaykh Abû Bakr Muhammad ibn Ibrâhîm al-Husnî**

**"Masâ'il Hâmah Fî Bayân Hâl Juyûsh al-Ummah" par Shaykh Abû Basîr at-Tartûsî**

Nous demandons à Allah, -Ta3ala- d'accepter ce petit effort en notre nom et de guider les musulmans vers la connaissance de sa religion et sa pratique. Et nous Lui -Ta3ala- demandons d'accorder la victoire à ceux de Ses serviteurs qui luttent contre les apostats leurs armées et leurs alliés sur l'ensemble de la Terre. Que Sa bénédiction et Sa paix soient sur notre noble prophète Mouhamad -a3layhi salat wa salam- et sur sa famille et ses compagnons jusqu'au jour Dernier.

### Notes de bas de page:

(1) Malheureusement, l'hypothèse de la part de beaucoup de nos frères est que, non seulement ces rapports sont sérieux, mais que ce cessez-le-feu était dû à "l'Islâm" de l'armée pakistanaise. Il semble que très peu ont estimé que même si ces ordres de cessez-le-feu annoncés sont authentiques, cela pourrait être en raison des stratégies militaires, comme le fait de marquer une pause des hostilités pour consolider le contrôle sur les régions maintenant sous le contrôle des Tâlibâns dans le nord du Pakistan, etc.

(2) Pour plus de détails sur la nature de cette allégeance et sur le fait que le Pakistan-USA entretiennent des relations fondées sur l'élimination de l'influence islamiste dans la région, se référer aux deux rapports pour le Congrès : La Coopération Anti-terrorisme Pakistan-USA & Les Relations du Pakistan et des États-Unis, écrit par K. Alan Kronstadt, analyste dans les affaires d'Asie, des Affaires étrangères. Et le nouveau président du Pakistan, Asif Ali Zardari, a récemment déclaré dans une interview de 60 Minutes: «Il est important de les arrêter et de faire en sorte que cela ne se reproduise pas et qu'ils ne prennent pas non plus notre mode de vie. C'est ce qu'ils veulent faire. »- 15 février, interrogé par Steve Kroft. Et dans la même interview, le général de l'armée, Tariq Khan - qui mène la lutte contre les Talibans dans la région pakistanaise du Nord appelée "Bajaur" - a été invité par Steve Kroft: «Qu'est-ce qui vous a surpris? Qu'est-ce qui leur a donné (aux Talibans) la force? » Question à laquelle il a répondu:« La sorte de ténacité.... la nécessité de tenir sur le terrain. Il n'y a pas eu de cessions... autant de personnes prêtes à mourir. »

(3) Sûrat al-Mâ'idah, 44.

(4) Ibn Taymiyyah, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit: « La personne qui est obéit dans la désobéissance à Allah ou la personne qui est obéit dans le suivi d'autre que la guidance et la religion de la vérité, que son information qui contredit le Livre d'Allah soit acceptée ou son ordre qui contredit l'Ordre d'Allah soit suivi, il est un Taghût. C'est pour cette raison que celui chez qui on demande le jugement, qui juge avec autre que le Livre d'Allah est appelé un 'Taghût.' » - "Majmû' al-Fatâwa", Vol. 28/113, publication "Dâr al-Wafâ'"; al-Mansûrah, 3ème Edition, 1426 H.

(5) Sûrat an-Nisâ', 60.

(6) Sûrat al-Mâ'idah, 51.

(7) Sûrat al-Anfâl, 73.

(8) Pour ceux qui veulent plus de précisions sur ces deux questions ils peuvent passer en revue le livre "Pourquoi les Gouvernements ont-ils mécru", ainsi que les publications de At-Tibyân Publications " : "une Réfutation Décisive de salafi Publications" et pour la question d'allégeance "Ad-Dalâ'il Fî Hukm Muwâlât Ahl al-Ishrâk" par l'Imâm Sulaymân ibn 'Abdillâh Al ash-Shaykh, "At-Tibyân Fî Kufri Man A'ân al-Amrîkân" par Shaykh Nâsir ibn Hamad al-Fahd, "As-Sayf al-Battâr 'Alâ Man Yuwâlî al-Kuffâr" par l'Imâm 'Abd Allâh ibn 'Abd al-Bârî al-Ahdal -Puisse Allah ta3ala lui faire miséricorde- et Millat Ibrâhîm de Shaykh Abû Muhammad al-Maqdisi.

(9) Et c'est un sujet bien distinct, dans lequel il existe des divergences d'opinions entre nos savants anciens et contemporains. Et en raison du fait que ce texte se réfère spécifiquement au jugement sur le fait de combattre une armée, qui prend le jugement général de son gouvernement, mais nous ne ferons pas de digression sur ce sujet qui est ici indépendant.

(10) Sûrat Hûd, 113.

(11) Sûrat an-Nisâ', 85.

(12) "Majmû' al-Fatawâ", Vol. 7/45, publication de "Dâr al-Wafâ'"; al-Mansûrah, 3ème Edition, 1426 H.

(13) Sûrat al-Fajr, 10.

(14) Tafsîr at-Tabarî, Vol. 24/370-371, Publication de Dâr Hajr; Cairo, 1ère Edition, 1422 H. Tahqîq de Dr. 'Abd Allâh ibn 'Abd al-Muhsin at-Turki.

(15) Sûrat al-Isrâ', 71.

(16) Sûrat al-Qasas, 8.

(17) Sûrat al-Qasas, 6.

(18) Sûrat al-Qasas, 40-41.

(19) Al-'Abbâs -RadyyaAllahou anhou- a été mentionné comme "le fils de notre sœur" par les gens d'Al-Madînah parce que sa grand-mère paternelle (c'est-à-dire la mère de son père, ' Abd Al-Muttalib) était une femme des Banû Najjâr, une tribu appartenant à Al-Khazraj d'Al-Madînah.

(20) Sahîh al-Bukhârî 4 018 et 2 537

(21) Fat'h al-Bârî, Vol. 7/322, publication de "Dâr al-Ma'rifah"; Beirut, texte original retranscrit par Shaykh 'Abd al-'Azîz ibn 'Abd Allâh ibn Bâz

(22) Musnad al-Imâm Ahmad, Vol. 2/77. Publication de Dâr al-Jîl. Déclaré "Sahîh" par Ahmad Shâkir.

(23) Musnad al-Imâm Ahmad, Vol. 5/105. Publication de Dâr al-Jîl. Déclaré "Dha'îf" par Ahmad Shâkir.

(24) Rapporté par Al Bukhârî, 2 118, Aisha -RadyyaAllahou anha- et d'autre encore.

(25) Majmû' al-Fatâwâ, Vol. 19/120-121, publication de "Dâr al-Wafâ'"; al-Mansûrah, 3ème Edition, 1426 H. Comme dans "Minhâj as-Sunnah", Vol. 5/121-122 avec le Tahqîq de Dr. Muhammad Rashâd Sâlim

(26) Rapporté par Abû Dâwûd 2,751 et Ibn Mâjah 2 191) et al-Albânî l'a déclaré "Hasan Sahîh" Aussi rapporté par An-Nasâ'î 4,760 et Ibn Mâjah 2 189 al-Albânî l'a déclaré "Sahîh" dans les deux cas. Tous avec des propos similaires.

(27) Majmû' al-Fatâwâ", Vol. 28/173, publication de "Dâr al-Wafâ'"; al-Mansûrah, 3ème Edition, 1426 H.

(28) De la "Fatâwâ al-Lajnah ad-Dâ'imah lil-Buhûth al-'Ilmiyyah wal-Iftâ'", Vol. 2/267-268, publication de "Dâr al-'Âsimah"; Riyadh, 1411 H. Compilé par Ahmad ibn 'Abd ar-Razzâq ad-Duwaysh.